

**RESERVE A L'IFA**

REMIS/ENVOYÉ LE : .....

RÉCEPTIONNÉ LE : .....

CATÉGORIE : .....

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE GRENOBLE ALPES

INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS

**DEMANDE DE CANDIDATURE – Janvier 2022****DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER****ETAT CIVIL**Nom de famille : ..... **NOM D'USAGE** : .....**PRENOM** : ..... Autres prénoms : .....

..... Nationalité : .....

Domicile : N° ..... Rue/Av/Bd/Chemin<sup>1</sup> : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Naissance (date, ville, département ou pays) : .....

Coller une photo  
d'identité ici

Code postal : ..... Tél. Portable : .....

@mail : .....

**SITUATION DE FAMILLE**

Situation familiale : ..... n° sécurité sociale : .....

Enfants : Nombre : ..... Ages : .....

**Cochez votre profil de candidature (plusieurs coches possibles, reportez-vous au dossier)**

- auxiliaire ambulancier travaillant depuis plus d'un mois (attestation de l'employeur et rapport d'analyse joints)
- auxiliaire ambulancier ayant travaillé en continu plus d'un an (attestation de l'employeur et rapport d'analyse joints)
- titulaire d'un diplôme permettant l'exemption de l'épreuve écrite (copie du diplôme jointe)
- titulaire d'un diplôme permettant l'exemption de certains modules de formation (copie du diplôme joint).
- titulaire d'un diplôme permettant l'exemption du concours d'entrée et de certains modules (copie du diplôme joint)
- demande d'aménagement d'épreuves (courrier d'accord du médecin MDAPH joint)

**STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE**

	Stage 1	Stage 2
Terrain de stage (nom et ville)		
Période du stage	Du ..... au .....	Du ..... au .....

**SITUATION SCOLAIRE**

Dernière année d'études : ..... Niveau atteint : .....

Diplôme obtenu	Spécialité/Filière	Année d'obtention

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles



# LA FONCTION D'AMBULANCIER

**SOURCE : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**

## Résumé descriptif de la certification

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme :

- Conduite de véhicule sanitaire
- Transports de patients entre différentes structures
- Surveillance de l'état du patient et des dispositifs médicaux pendant le transport, dans le champ de compétences
- Manutention et installation du patient dans le cadre du confort et de la sécurité
- Recueil et transmission d'informations et de documents nécessaires à la continuité des soins
- Réalisation des gestes de premiers secours dans le cadre strict des attributions
- Vérification journalière du fonctionnement du véhicule et du matériel nécessaire au transport
- Nettoyage et entretien du véhicule
- Aide à la logistique déployée en matière de transport d'urgence pour faire face à des situations d'exception
- Rédaction des documents de traçabilité et notamment horodatage

Compétences attestées :

- Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient
- Apprécier l'état clinique d'un patient
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité de la prise en charge du patient
- Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La profession d'ambulancier s'exerce dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif (la Croix-Rouge française) mais aussi dans le secteur public hospitalier (ambulances des établissements publics hospitaliers).

- Dans le secteur privé, les ambulanciers relèvent de la convention nationale des transports routiers et activités auxiliaires et des dispositions du code du travail.
- Les salariés de la Croix-Rouge française disposent d'une convention collective spécifique.
- Dans le secteur public (établissements publics hospitaliers) les conducteurs ambulanciers relèvent de la fonction publique hospitalière (décret n° 91-45 du 14 janvier 1991, J.O des 15. 1 et 23.3.1991).



# INFORMATION A L'INTENTION DES CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

L'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) est un institut de formation des professions de Santé du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble Alpes, qui forme au métier d'ambulancier (niveau V) et présente les élèves au jury du Diplôme d'Etat d'Ambulancier.

Pour exercer la profession d'ambulancier, ce diplôme est nécessaire et atteste des compétences requises. Il est délivré par le préfet de Région (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes).

Pour être admis en formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Ambulancier, le candidat doit réussir les épreuves de sélection et être placé en liste principale (30 places au total).

## NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS

Aucun diplôme n'est requis pour être candidat à cette formation.

Selon les diplômes obtenus, des dispenses sont possibles pour la sélection sur dossier (voir page « concours d'entrée »).

## FINANCEMENT

- Frais d'inscription : 75 €
- Frais pédagogiques : Tarif 2021 de 3 822 € à 5 824 € selon le type de financement. Tarif 2022 non connu à ce jour
- Frais de participation au fonctionnement (pour les élèves entrés en formation) : Tarif 2021 à 52 €. Tarif 2022 non connu à ce jour

Les frais annexes (hébergement, repas, transport...) sont à la charge des élèves.

Pour une prise en charge des frais pédagogiques, vous devez vous adresser à la structure correspondant à votre situation personnelle (mission locale, Pôle Emploi, employeur...). ATTENTION : certains dossiers de financement doivent être établis jusqu'à plusieurs mois avant la rentrée.

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui concourt à son financement. La procédure pour demander un financement régional sera envoyée aux élèves admis en formation, par mail.

En fonction de votre statut, vous pouvez bénéficier d'une indemnisation versée par l'organisme correspondant (pôle emploi, Région, employeur...).

## COMMUNICATION

ATTENTION : de nombreux documents émis par l'Institut de Formation d'Ambulanciers vous seront adressés par courrier électronique - **Votre adresse mail doit être valide et consultée régulièrement, dès votre inscription.**

Par ailleurs, **en cours de formation**, vous devrez **imprimer** des documents (rendus de travaux...).

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation comporte 18 semaines à temps plein (13 semaines d'enseignement théorique en Institut, 5 semaines de stages cliniques), hors vacances et jours fériés, pour une durée totale de 630 heures.

Les enseignements sont dispensés par les formateurs permanents de l'institut, ainsi que des formateurs vacataires professionnels en exercice et experts dans leur domaine : ambulanciers, infirmiers, cadres de santé, psychologues, médecins, inspecteur de travail, représentant de l'ARS, professeur d'Education nationale...

Les élèves sont soumis au règlement intérieur de l'Institut.

## MODULES DE FORMATION AU DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

Unités de formation	Enseignement théorique et pratique	Stages cliniques
<b>Module 1</b> Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient	105 heures	70 heures
<b>Module 2</b> Apprécier l'état clinique d'un patient	70 heures	35 heures
<b>Module 3</b> Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections	35 heures	
<b>Module 4</b> Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.	70 heures	35 heures
<b>Module 5</b> Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage	70 heures	
<b>Module 6</b> Assurer la sécurité du transport sanitaire	35 heures	35 heures
<b>Module 7</b> Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	35 heures	
<b>Module 8</b> Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession	35 heures	
<b>TOTAL</b>	<b>455 heures</b>	<b>175 heures</b>

Les modules de formation sont évalués lors d'épreuves en institut de formation et/ou en stages.

Les personnes titulaires des diplômes suivants, et qui souhaitent obtenir le D.E. d'ambulancier, peuvent être dispensées de module ou épreuves selon le tableau suivant :

Diplôme (copie à fournir)	Dispenses	Obligation de suivre les modules
Diplôme d'Etat d'aide-soignant/DPAS	unités de formation 2, 4, 5 et 7 épreuves de sélection	1, 3, 6 et 8 + les stages correspondant à ces derniers
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture/DPAP	unités de formation 4, 5, et 7 épreuves de sélection	1, 2, 3, 6 et 8 + les stages correspondant à ces derniers
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	modules de formation 4, 5 et 7 épreuves de sélection	1, 2, 3, 6 et 8 + stages correspondant à ces derniers
Diplôme d'Etat d'assistant(e) de vie aux familles	modules de formation 4, 5 et 7 épreuves de sélection	1, 2, 3, 6 et 8 + stages correspondant à ces derniers
Diplôme permettant l'exercice de l'une des professions inscrites aux titres Ier, II, III et V du livre III de la 4 <sup>ème</sup> partie réglementaire du code de la santé pub	unités de formation 1, 2, 3, 4, 5 et 7	6 et 8 + stages correspondant à ces derniers
Diplôme d'ambulancier délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	épreuves de sélection La dispense de certaines unités de formation peut être accordée après passage en commission, sur la base d'une comparaison entre la formation suivie par les candidats et les unités de formation du diplôme d'Etat d'ambulancier	

# CONCOURS D'ENTREE

**Chaque candidat reçoit par courrier électronique une convocation pour chacune des épreuves le concernant.**

## Epreuve d'admissibilité :

- épreuve écrite, anonyme, de deux heures, notée sur 20 points, comportant :
  - o un sujet de français (10 points) : du niveau du brevet des collèges, texte de culture générale d'une page maximum portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, dont il faut dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité. Une note égale ou inférieure à 2,5 est éliminatoire.
  - o et un sujet d'arithmétique (10 points) : quatre opérations numériques de base et sur les conversions mathématiques. Les moyens électroniques de calcul sont interdits. Une note égale ou inférieure à 2,5 est éliminatoire.

*Dispensés : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme : de niveau IV, de niveau V si secteur sanitaire ou social, d'un diplôme étranger s'il permet l'accès aux universités du pays d'origine ; les candidats admis pour la formation d'auxiliaire médical. → **FURNIR LA COPIE DU DIPLOME***

**Admissibles** : les candidats ayant une note supérieure ou égale à 2,5/10 pour chaque sujet, et dont la somme des notes est supérieure ou égale à 10/20.

## Epreuve d'admission (candidats étant exemptés ou ayant validé les épreuves d'admissibilité) :

- Epreuve de 20 minutes maximum, notée sur 20 (note inférieure à 8 éliminatoire)
  - o à partir d'un texte de culture générale du domaine sanitaire ou social, comprendre des consignes, ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente et s'exprimer (noté sur 12).
  - o et entretien avec le jury, sur la motivation du candidat, son projet professionnel ( rapport de stage) ainsi que ses capacités à suivre la formation (noté sur 8).

*Dispensés du stage : les candidats **en exercice depuis au moins un mois** comme auxiliaire ambulancier ; les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années.*

*Dispensés de l'oral : les candidats ayant exercé des fonctions d'auxiliaire d'ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an.*

*Les personnes dispensées de l'oral seront convoquées pour un entretien de pré-rentrée avec l'équipe pédagogique.*

**Admis** : les candidats ayant une note supérieure ou égale à 08/20, et dont le stage d'orientation professionnelle est validé. Le jury d'admission établit une liste de classement, comportant une liste principale et une liste complémentaire.

## DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES

Les candidats en situation de handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves (du concours et de formation). Ils doivent cocher la case correspondante sur la première page de la demande de candidature.

Ils adressent leur demande à la Directrice de l'institut, et la joignent à leur dossier de candidature, avec tous les documents justifiant de leur situation (décision de commission autonomie, reconnaissance RQTH avec consignes, document écrit indiquant les dispositifs déjà accordés pendant une scolarité...).

Ce dossier de demande d'aménagement sera étudié et fera l'objet d'une décision écrite transmise au candidat, au minimum 1 semaine avant l'épreuve concernée.

Toute demande non fournie dans le dossier de candidature ou incomplète ne pourra être étudiée.

# CALENDRIER PREVISIONNEL

## INSCRIPTION :

Date limite de dépose ou d'envoi (cachet de La Poste faisant foi) du dossier : **4 octobre 2021**

Adresse de dépose : IFA, CHUGA, Bâtiment des Ecoles, Rez-de-chaussée Bureau 4, LA TRONCHE

Adresse d'envoi : IFA, CHUGA, CS 10217, 38043 GRENOBLE Cedex 9

## CONCOURS D'ENTREE :

*Date limite d'envoi du lieu de stage :* **6 octobre 2021**  
 Date de l'épreuve écrite d'admissibilité : **12 octobre 2021**  
 Affichage et mise en ligne des résultats : **20 octobre 2021 – à partir de 14 h 00**  
*Date limite de remise du rapport de stage :* **15 octobre 2021**  
 Date de l'épreuve orale d'admission : **2 et 3 novembre 2021**  
 Affichage et mise en ligne des résultats : **5 novembre 2021 – à partir de 14 h 00**

## PRE-REQUIS DE L'ORAL D'ADMISSION :

### Procédure pour le stage d'orientation professionnelle

Pour se présenter à l'oral, les candidats doivent réaliser un stage d'orientation professionnelle dans un service hospitalier de transport sanitaire et/ou dans une entreprise de transport sanitaire **habilités par un Directeur d'Institut de Formation d'Ambulanciers** (à vérifier auprès de l'IFA de secteur), pendant une durée minimale de 140 h en continu, discontinu et au maximum sur 2 sites, en tant que stagiaire observateur (donc en plus de l'équipage réglementaire).

1. Notez sur le dossier de candidature les périodes et lieux des stages, totalisant les 140 heures. Si vous ne connaissez pas ces renseignements lors du dépôt de votre dossier, vous devez nous les envoyer par mail à [ifa38secretariat@chu-grenoble.fr](mailto:ifa38secretariat@chu-grenoble.fr) **avant le 6 octobre 2021**, avec un justificatif de l'IFA de secteur prouvant l'habilitation du terrain de stage.  
 Un exemple de convention bipartite candidat/terrain de stage est joint à titre indicatif pour ceux qui ne bénéficieraient pas d'un conventionnement par un employeur ou un organisme public.
2. Dès la fin du ou des stages, et **au plus tard le 15 octobre 2021**, vous devez réaliser et nous faire parvenir :
  - un rapport de stage de 3 pages minimum, mentionnant vos nom et prénom, présentant :
    - o la société, ses missions et activités,
    - o vos motivations à exercer le métier d'ambulancier,
    - o le bilan de votre stage,
    - o comportant **l'original** de l'attestation de stage « Candidat » dûment complétée, en ayant vérifié la présence des dates, heures, cachet et signature de l'entreprise. L'exemplaire « Terrain de stage » est conservé par la société.

Ce document doit être relié. Il sera étudié en amont par le jury et vous servira d'argumentaire pour l'oral.

Nous vous conseillons une dépose directe à l'IFA de ce rapport complet.

## DATE DE FORMATION :

La formation est programmée **du 11 janvier 2022 au 7 juin 2022**.  
**Pré-rentree obligatoire le lundi 10 janvier**



# CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

## PIECES OBLIGATOIRES À JOINDRE PAR LES CANDIDATS

	Pour tous les candidats	Pour les auxiliaires ambulanciers* exerçant depuis plus d'un mois
1 photo d'identité ( <u>collée</u> sur le dossier de candidature)	X	X
2 copies <u>recto-verso</u> de la carte nationale d'identité <u>en cours de validité</u> . A défaut, copies du livret de famille ou de la carte de séjour en cours de validité.	X	X
Un chèque pour les droits d'inscription au concours, libellé à l'ordre de « Régie Institut Formation niveau 3 CHU », de 75 €. Indiquez votre nom et prénom au dos du chèque. « Les coûts des épreuves de concours et de sélection peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel de la somme engagée, déduction faite d'une somme forfaitaire de 25 euros retenue pour les frais de dossier avant la date de clôture des inscriptions. Passé ce délai, le candidat ne pourra prétendre à aucun remboursement, y compris si les modalités de concours et de sélection évoluent (absence et/ou modification des épreuves). » <b>ATTENTION : ce remboursement partiel équivaut à un désistement de candidature.</b>	X	X
Une copie <u>recto-verso</u> de l'attestation préfectorale d'aptitude <u>à la conduite d'ambulance</u> , après examen médical, <b>délivré par un médecin assermenté par la Préfecture</b> . Dans l'attente de son obtention, copie du CERFA 14880*02. <b>Les listes des médecins assermentés et les imprimés sont disponibles sur le site Internet de chaque préfecture.</b>	X	X
Le certificat médical joint de <u>non contre-indications à la profession d'ambulancier et de vaccinations</u> <b>délivré par un médecin agréé par l'antenne départementale de l'ARS</b> (imprimé fourni). <b>Liste des médecins disponible sur les sites Internet de chaque Agence Régionale de Santé départementale</b>	X	<b>A fournir avant la rentrée</b>
Une copie de votre attestation de droits Sécurité Sociale en cours de validité (pas celle de la carte Vitale). La mettre à jour si besoin.	X	X
Une attestation de responsabilité civile à votre nom couvrant la durée de la formation et du stage d'orientation professionnelle (si vous devez l'effectuer)	X	X
Une copie recto-verso du permis de conduire conforme à la législation en vigueur et en état de validité.	X	X
Un rapport d'analyse d'activité professionnelle de 3 pages minimum, relié, mentionnant : - vos nom et prénom, - la présentation de la société, de ses missions et ses activités, - le bilan de votre travail d'auxiliaire ambulancier, - vos motivations à devenir ambulancier diplômé d'Etat. Vous devez également y joindre <b>l'attestation de l'employeur</b> (annexe II) dûment complétée, en ayant vérifié la présence des dates, heures, cachet et signature de l'entreprise.	NON	X
Un rapport de stage de 3 pages minimum, mentionnant vos nom et prénom, présentant : o la société, ses missions et activités, o vos motivations à exercer le métier d'ambulancier, o le bilan de votre stage, o comportant <b>l'original de l'attestation de stage « Candidat »</b> dûment complétée, en ayant vérifié la présence des dates, heures, cachet et signature de l'entreprise. L'exemplaire « Terrain de stage » est conservé par la société.	<b>A fournir pour le 15/10 au plus tard</b>	NON

**\*la fonction de conducteur d'ambulances n'est pas considérée comme une expérience d'auxiliaire ambulancier (puisque la formation de 70 heures n'a pas été suivie).**

## PIECES COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES à joindre pour l'obtention de dispenses :

**Aucune dispense (concours ou formation) ne sera accordée sans les pièces justificatives correspondantes**

### 1° - Documents pour la dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Photocopie d'un titre ou diplôme homologué de niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle délivré dans le système de formation initiale ou continue Français
- Photocopie d'un titre ou diplôme (au minimum) de niveau V du secteur sanitaire ou social délivré dans le système de formation initiale ou continue Français
- Photocopie d'un titre ou diplôme étranger permettant l'accès à des études universitaires dans le pays d'obtention
- Photocopie d'une attestation d'admission en formation d'auxiliaire médical

### 2° - Documents pour la dispense du stage d'orientation professionnelle :

- attestation d'employeur dûment complétée (annexe II) justifiant d'au moins un mois de travail à temps plein en continu dans la profession d'auxiliaire ambulancier à la date de dépôt du dossier, accompagnée du rapport demandé
- certificat de travail justifiant d'au moins 3 ans d'exercice comme sapeur-pompier de Paris ou marin-pompier de Marseille

### 3° - Documents pour la dispense de l'oral d'admission :

- justification, à la date de l'épreuve, d'au moins un an de travail à temps plein en continu (dans une ou plusieurs entreprises) dans la profession d'auxiliaire ambulancier durant les cinq dernières années, par l'attestation d'employeur dûment complétée (annexe II), accompagnée du rapport demandé

Par dérogation, lors du dépôt du dossier, pour les personnes dispensées de l'oral d'admission et titulaires d'un titre ou diplôme mentionné au 1°, inscription par ordre d'arrivée des dossiers dans la limite du quota autorisé, sans épreuves d'admissibilité ou d'admission

### 4° - Documents pour l'aménagement des épreuves :

- Photocopie du courrier de réponse positive de la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées

### 5° - Documents pour la dispense de modules du programme de formation :

- Photocopie de vos diplômes sanitaires ou sociaux

## Pour les candidats jeunes conducteurs, il faut être titulaire d'un permis de conduire B hors période probatoire

**En consensus régional, il a été décidé d'accepter les dossiers des candidats sous réserve qu'ils soient sortis de la période probatoire avant le jour de l'oral d'admission.**

*Extrait du décret n°94-1208 du 29 décembre 1994 concernant les catégories de personnes affectées aux transports sanitaires terrestres :*

*.../...Les intéressés doivent être titulaires du permis de conduire de catégorie B et posséder une attestation délivrée par le préfet, après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.127 (remplacé par 221-10 et 221-11) du code de la route. En outre, ils ne doivent pas être au nombre des conducteurs auxquels s'appliquent les dispositions de l'article R.10-6 (remplacé par R.413-5 et 223-1) du même code. .../...*

Or, l'article R.413-5 concerne les "limitations de vitesse plus restrictives" pour "les jeunes conducteurs pendant le délai probatoire défini par l'article 223-1 du Code de la route".

Le décret n°2018-715 du 3 août 2018 pris en application de l'article L. 223-1 du code de la route, peut réduire la durée du permis probatoire :

*Art. 2. – Le II de l'article R. 223-1 est complété par trois alinéas ainsi rédigés: «Si le titulaire d'un premier permis de conduire a suivi la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1, le délai probatoire est réduit d'une année et le permis de conduire est majoré de deux points au terme de la première année du délai probatoire. «Si le titulaire du permis de conduire a bénéficié de l'apprentissage anticipé de la conduite défini à l'article L. 211-3 et a suivi la formation complémentaire, le délai probatoire de deux ans est réduit de six mois et le permis de conduire est majoré de trois points au terme de la première année du délai probatoire ainsi réduit. «Au terme du délai probatoire réduit, le nombre de points affectés au permis est égal au nombre maximal de points prévu au I.»*



## DOSSIER MEDICAL OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION EN INSTITUT DE FORMATION PARAMEDICAL

(Réf : arrêté du 21 avril 2007 Titre III ; JO du 10 mai 2007 mis à jour 17 avril 2018)

Madame, Monsieur,

L'admission définitive dans les instituts de formation paramédicaux est subordonnée à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée (pour l'ensemble des instituts de formation outre l'IFCS) ou le jour de l'inscription au concours de sélection pour l'IFCS et l'IFA, du certificat médical joint en annexe, rempli par un médecin agréé.

Attention, avant de prendre RDV avec le médecin agréé pour remplir ce certificat, il convient de faire les mises à jour de vos vaccinations par votre médecin traitant (ou bien vous serez possiblement amenés à voir le médecin agréé à plusieurs reprises). En particulier nous rappelons les éléments suivants :

- 1) Les vaccinations obligatoires pour les étudiants des filières santé sont le vaccin DTP et le vaccin contre l'hépatite B. Est également requise réglementairement, la preuve de l'immunisation vis-à-vis du virus de l'hépatite B. Nous conseillons la réalisation d'une sérologie complète hépatite B avec AC anti-HBs, AC anti-HBc et Ag HBS. Cet examen sérologique sera réalisé au minimum un mois après la dernière injection vaccinale. Il vous faudra réaliser cet examen dans un laboratoire de biologie médicale et apporter le résultat au médecin agréé. Pour mémoire, le résultat est couvert par le secret médical, et seule l'affirmation de la séroprotection sera communiquée par le médecin agréé dans son certificat. ATTENTION AU DELAI: la vaccination comporte 3 injections à un mois d'intervalle pour les 2 premières et 4 mois pour la 3ème. La participation aux stages ne pourra pas être autorisée en l'absence de ce vaccin.
- 2) Pour les seuls candidats à l'entrée dans les instituts de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale (IFMEM), une numération formule sanguine devra être réalisée (par exemple, sur le même prélèvement que le précédent). Le résultat étant couvert par le secret médical, le médecin agréé certifiera simplement de sa normalité.
- 3) Enfin, votre statut tuberculinique doit être renseigné par un Tubertest de moins de 6 mois (examen réalisé par votre médecin traitant, lecture à 48-72h, résultat exprimé en mm d'induration, sinon il ne sera pas valide), voire par le résultat d'un test immunologique sanguin (Quantiféron ou Elispot), qui pourra être réalisé en même temps que la sérologie hépatite B (sachant que ces tests ne sont pas remboursés par la sécurité sociale et que leur coût avoisine 100 euros).
- 4) Nous attirons votre attention sur le fait qu'il vous faudra apporter l'ensemble de votre carnet de santé et/ou carnet vaccinal au médecin agréé qui sera amené à consulter l'ensemble des informations sur les vaccinations et les maladies infantiles.



## CERTIFICAT MEDICAL A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Dr....., médecin agréé ou médecin du travail  
(*barrer la mention inutile*), certifie que,  
Mr, Mme ..... né(e) le...../...../.....

est apte et ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession .....

a bénéficié des vaccinations conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation pour les professionnels de santé (réf : calendrier vaccinal 2019)

### OBLIGATOIRES : DTP, HEPATITE B et résultat d'Ac HBs, Tubertest récent

VACCINS RECOMMANDES : COVID-19, COQUELUCHE, ROR (rougeole, oreillons, rubéole), MENINGOCOQUE, VARICELLE (si pas d'antécédent de maladie), GRIPPE (en octobre ou novembre

a été vacciné(e) et est immunisé(e) contre l'hépatite B 3 injections à un mois d'intervalle pour les 2 premières et 4 mois pour la 3<sup>ème</sup>. Cette série est suivie d'une sérologie Anti HBs > 12 UI/ml. La sérologie sera réalisé au minimum un mois après la dernière injection vaccinale. Si la sérologie est < 12 UI/ml, alors une nouvelle vaccination et un contrôle sérologique seront réalisés (jusqu'à 6 injections au total).

**ou**

est Non répondeur(se) à la vaccination (Si après la protocole des 6 injections, la sérologie est toujours négative)

**ou**

est immunisé(e) contre l'hépatite B

~~Pour les seuls candidats à l'entrée dans les instituts de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale (IFMEM)~~

normalité de la numération globulaire et la formulation sanguine

absence des contre-indications à l'utilisation d'appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM).

Fait à.....

le...../...../.....

Signature et cachet obligatoires

**Nota Bene** : Aucune entrée en stage ne sera permise si la vaccination n'a pas été bien conduite. Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour les professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la varicelle et la grippe saisonnière. Le BCG n'est plus obligatoire pour les professionnels de santé.

Exemplaire candidat pour rapport de stage

## Annexe I : ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

### CANDIDAT

Nom : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

### DATE DU STAGE

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

J'atteste que sa durée est égale à : \_\_\_\_\_ heures

### ENTREPRISE

Nom : \_\_\_\_\_ N° Siret : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Nom et fonction du maître de stage d'orientation professionnelle : \_\_\_\_\_Nom du tuteur ADE de stage d'orientation professionnelle : \_\_\_\_\_

### EVALUATION du CANDIDAT

CRITERES	insuffisant	moyen	bon	Très bon	Observations
Intérêt pour la profession d'ambulancier					
Curiosité intellectuelle					
Exactitude, rigueur					
Capacité à s'intégrer au sein d'une équipe					
Appréciation générale					

Date \_\_\_\_\_

**CACHET et signature du responsable de  
l'entreprise**



Exemplaire à conserver par le terrain de stage

## Annexe I : ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

### CANDIDAT

Nom : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

### DATE DU STAGE

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

J'atteste que sa durée est égale à : \_\_\_\_\_ heures

### ENTREPRISE

Nom : \_\_\_\_\_ N° Siret : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Nom et fonction du maître de stage d'orientation professionnelle : \_\_\_\_\_Nom du tuteur ADE de stage d'orientation professionnelle : \_\_\_\_\_

### EVALUATION du CANDIDAT

CRITERES	insuffisant	moyen	bon	Très bon	Observations
Intérêt pour la profession d'ambulancier					
Curiosité intellectuelle					
Exactitude, rigueur					
Capacité à s'intégrer au sein d'une équipe					
Appréciation générale					

Date \_\_\_\_\_

**CACHET et signature du responsable de  
l'entreprise**





# CONVENTION DE STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (dans le cadre du concours d'entrée au Diplôme d'Etat d'Ambulancier)

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié :

« Art. 7. - Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Pour se présenter à l'épreuve orale d'admission, les candidats .../... doivent réaliser un **stage d'orientation professionnelle dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire** ou dans une **entreprise de transport sanitaire habilitée** par le directeur d'institut (de Formation d'Ambulanciers).../..., **pendant une durée de 140 heures**. Ce stage peut être réalisé en continu ou en discontinu et au maximum sur deux sites différents.

A l'issue du stage, le responsable du service ou de l'entreprise remet obligatoirement au candidat une **attestation de suivi de stage** conforme au modèle figurant en annexe du présent arrêté.

Cette attestation est remise aux examinateurs lors de l'épreuve orale. »

Il est convenu ce qui suit, entre :

<p>Le terrain de stage (nom et adresse postale) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Habilité par l'IFA de (ville).....</p> <p>représenté par son Chef d'entreprise (nom, prénom), .....</p>
---

ci-dessous dénommé « l'entreprise »

<p>Et le candidat (nom et adresse postale) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
---

d'autre part.

## ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est bipartite, et engage uniquement les signataires. L'Institut de Formation d'Ambulanciers d'inscription n'est pas concerné par cette convention.

L'entreprise accueille en stage d'orientation professionnelle,

M.....

dans le cadre du concours d'entrée à la formation au Diplôme d'Etat d'ambulancier, pour la période du

..... au .....

en tant que stagiaire observateur.

Sa durée est de 140 heures (en continu ou discontinu).

## **ARTICLE 2 : RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS**

\* Le candidat :

Le candidat est tenu de suivre les dates mentionnées sur la convention et les horaires fixés par le Responsable, ainsi que le règlement intérieur de l'entreprise. En cas de manquement à ces règles, l'entreprise peut mettre fin au stage.

Il doit s'assurer par lui-même au titre de la responsabilité civile couvrant le stage d'orientation professionnelle et devra en justifier auprès de l'entreprise d'accueil.

Le stagiaire ne perçoit pas de rémunération de l'entreprise.

\* L'entreprise

L'entreprise d'accueil prend toutes les dispositions pour que le candidat soit couvert par les assurances «personnes transportées» des ambulances, en qualité de stagiaire.

L'entreprise s'engage à faire découvrir au stagiaire les différents aspects du métier d'ambulancier. Le stagiaire ne doit pas remplacer un membre du personnel. A l'issue du stage, le responsable de l'entreprise remet obligatoirement au candidat une attestation de suivi de stage (fournie par le stagiaire), précisant entre autres l'évaluation des critères suivants :

- intérêt pour la profession d'ambulancier,
- curiosité intellectuelle,
- exactitude, rigueur,
- capacité à s'intégrer au sein d'une équipe.

Le stagiaire devra obligatoirement remettre cette attestation dûment complétée aux examinateurs lors de l'épreuve orale.

## **ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION**

Les signataires de la présente convention l'acceptent dès signature, pour la période fixée dans l'article 1.

Fait à ....., le .....

Pour l'entreprise,  
Le Chef d'entreprise  
(nom et cachet)

Le stagiaire  
(nom – prénom)

## Annexe II : ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR pour les personnes ayant exercé au moins un mois en qualité d'auxiliaire ambulancier

### CANDIDAT

Nom : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

### PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

à temps **plein sans interruption**

à temps **partiel sans interruption** (Nombre d'heures mensuelles : \_\_\_\_\_)

### ENTREPRISE

Nom : \_\_\_\_\_ N° Siret : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Nom du Chef d'entreprise : \_\_\_\_\_

### APPRECIATION DE L'EMPLOYEUR

CRITERES	insuffisant	moyen	bon	Très bon	Observations
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule sanitaire					
Appréciation générale					

Date \_\_\_\_\_

**CACHET et signature du Chef d'entreprise**